

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2006**

**Délibération
n° 2006.05.103**

**Bâtiment n°6 - Parc
des Trois Piliers -
Site des Séguins à
Ruelle : travaux de
réhabilitation des
parties communes -
(ex lot n°4) -"
Peinture,
revêtement de sol "
: avenant n° 1**

LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s) :

Maurice FOUGERE

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

BATIMENT N°6 - PARC DES TROIS PILIERS - SITE DES SEGUINS A RUELLE : TRAVAUX DE REHABILITATION DES PARTIES COMMUNES - (EX LOT N°4) -" PEINTURE, REVETEMENT DE SOL " : AVENANT N° 1

Le conseil communautaire a, par délibération n° 116 du 12 mai 2005, décidé du lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réhabilitation des parties communes du bâtiment n° 6 - Parc des Trois Piliers sur le site des Seguins à RUELLE – 4 lots.

Dans le cadre de cette procédure, la commission d'appel d'offres du 30 juin 2005 a déclaré le lot n° 4 « Peinture revêtements de sol » infructueux. En conséquence, un nouvel appel d'offres ouvert a été lancé pour la réalisation de ces travaux.

Vu la décision n° 38 B du bureau communautaire du 15 septembre 2005, attribuant le marché à l'entreprise TASTET sise route de Saint-Jean d'Angély 16370 CHERVES RICHEMONT pour un montant de 25 004.25 € HT.

Considérant la nécessité de réaliser les travaux ci-après indiqués :

Fourniture et pose de plinthe bois (parties courantes et escaliers)	1 386.45 € HT
Mise en peinture de plinthes	486.20 € HT
Mise en peinture de conduites de chauffage	91.52 € HT
Remplacement de vitrage brisé	118.91 € HT
Désamiantage du palier du R+1	882.50 € HT
Conservation d'une partie du revêtement de sol existant du R+1	- 879.89 € HT
Montant total en plus value :	2 085.69 € HT

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 5 avril 2006,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 26 avril 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au marché confié à la société TASTET sise route de Saint-Jean d'Angély 16370 CHERVES RICHEMONT pour la réhabilitation des parties communes du bâtiment n° 6 - Parc des Trois Piliers sur le site des Seguins à RUELLE ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 2 085,69 € HT.

Le montant du marché est porté de 25 004,25 € HT à 27 089,94 € HT, soit une augmentation de 8,34 %.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 mai 2006	<u>Affiché le :</u> 17 mai 2006